



Dossier *de presse*

Lancement de l'opération départementale
« brassards de sécurité »

Jeudi 18 décembre 2008 à 16h30
Collège Beaulieu de Châteauroux

Contact presse

Conseil général de l'Indre / Direction de la Communication/ Denis Zott – Laure de Prat/
Tel : 02 54 08 39 21 /fax : 02 54 08 39 05/ dzott@cg36.fr / ldeprat@cg36.fr

Une opération de sécurité à destination des plus jeunes

Le Conseil général va diffuser 20 000 brassards de sécurité cet hiver à destination des collégiens et des élèves qu'il transporte.

1. L'objectif de cette opération

Le Conseil général mène des actions en matière de sécurité routière, notamment auprès des jeunes. Dans ce cadre, il a décidé de doter chaque collégien et chaque élève transporté par son intermédiaire d'un **brassard fluorescent**.

Le brassard se présente sous la forme d'une réglotte qui s'enroule autour du bras de son utilisateur. Sa couleur jaune fluo permet de repérer plus facilement l'enfant ou l'adolescent le matin au lever du jour ou le soir à la tombée de la nuit lorsqu'il se déplace à pied, à vélo ou lors de sa descente d'un car.

2. Un dispositif important pour doter tous les jeunes transportés

Pour mener à bien cette opération, le Conseil général a commandé **20 000 brassards** pour un coût total de **21.528 € TTC**.

La diffusion des brassards va s'effectuer pendant la période hivernale par l'intermédiaire des **Conseillers généraux**, qui vont aller à la rencontre des **collégiens** de leur canton et diffuseront eux-mêmes les brassards de sécurité. La gestion et l'entretien des 32 collèges (27 publics et 5 privés) est l'une des compétences du Conseil général.

Pour les cantons de Mézières-en-Brenne et Bêlâbre où il n'y a pas de collèges, la diffusion s'effectuera par le biais des syndicats de transports locaux.

Les élèves transportés par le Département qui ne sont pas collégiens, c'est-à-dire des maternelles aux lycéens, recevront leurs brassards grâce au concours des **syndicats de transports locaux et des transporteurs**.

Le Conseil général et la sécurité routière

1. La compétence du Conseil général dans le domaine des routes

Depuis 1982, le Conseil général a la charge des dépenses **d'entretien et les investissements** concernant la **voirie départementale**.

Il assure notamment l'entretien des aqueducs et des ponts, le maintien en bon état de la chaussée, le fauchage et le débroussaillage des dépendances de la voirie, le curage des fossés, le renouvellement de la signalisation, et la praticabilité des routes départementales en hiver.

De plus, **la loi du 13 août 2004** a conduit à transférer une partie du réseau routier national au Conseil général qui en assure, depuis le 1^{er} janvier 2006, la responsabilité.

Il s'agit de la **RN 143 (entre l'A 20 et l'Indre-et-Loire), devenue RD 943**, de la **RN 151 (entre Châteauroux et la Vienne), devenue RD 951**, et de la **RN 20 (rocade de Châteauroux), devenue RD 920**.

Les moyens d'interventions et les services de la D.D.E affectés au réseau routier départemental ont été transférés au Conseil général depuis le 1^{er} janvier 2007.

Pour 2008, c'est une enveloppe budgétaire de **39,9 millions d'euros** qui a été votée lors de l'adoption du Budget Primitif pour réaliser l'ensemble des travaux nécessaires sur **les routes et ouvrages d'art du département, soit l'entretien d'un réseau de 4 977 km**.

Parmi les principales actions de l'année 2008, on notera que **le contrat de Plan Etat-Région 2000-2006** se termine avec l'achèvement des travaux prévues sur les anciennes RN 143 et 151, transférés au département, en 2006. En 2008, sont ainsi opérationnelles la **déviations autour d'Ingrandes** et la **déviations autour de Saint-Gaultier** sur la RD 951 (ex RN 151).

2. La viabilité hivernale

La viabilité hivernale est l'état des conditions routières de circulation et du trafic résultant des actions et dispositions prises par tous les acteurs pour s'adapter ou combattre les phénomènes routiers hivernaux.

En hiver, la neige et le verglas entraînent de nombreuses difficultés sur les routes. La neige, phénomène visible, peut en cas d'abondance, avoir des conséquences tout à fait spectaculaires sur l'état des routes. Piège hivernal redouté et le plus dangereux, le verglas est, quant à lui, à la fois difficile à repérer et à « négocier ».

De mi-novembre à mi-mars, agents d'exploitation et personnel d'encadrement du Conseil général sont mobilisables 24h/24h pour assurer la viabilité hivernale des 4 977 km de routes départementales.

La mise en œuvre de la viabilité hivernale sur le réseau départemental est effectuée en cohérence avec les actions de l'État sur le réseau national.

3. Les actions spécifiques en matière de sécurité routière

Depuis 2003, le Département s'est résolument engagé dans un important programme de lutte contre l'insécurité routière selon trois axes majeurs, pour lesquels des actions spécifiques sont menées.

- **La modernisation du réseau routier départemental** avec des actions visant à supprimer les zones à risques sur l'infrastructure routière départementale par la réalisation d'opérations de sécurité comme l'aménagement de carrefours dangereux, la suppression ou la protection des obstacles sur les accotements, l'amélioration de virages ou encore la mise en place d'une signalisation renouvelée permettant un meilleur guidage pour les usagers et une meilleure sécurité.
- **La formation des jeunes à la sécurité routière** avec des actions telles que l'utilisation de la « **voiture tonneau** » qui a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à l'utilité du port de la ceinture de sécurité dans les véhicules automobiles ; **l'éducation et la formation des jeunes à la conduite automobile** en participant à des actions de sécurité routière à destination des collèges ; **l'opération « Capitaine de soirée »** qui vise à mobiliser les jeunes conducteurs contre la violence routière et la conduite sous l'emprise de l'alcool.
- **La mobilisation de tous les acteurs à l'acte de conduire et à la responsabilité citoyenne** par le soutien financier apporté aux associations qui luttent contre l'insécurité routière comme la Prévention Routière ou l'Association pour la Route en Toute Sécurité, par des campagnes de promotion et de communication sur les actions menées par le Département en matière de sécurité routière.